

Echantillon n°	370-2021-00433605	Date	16/11/2021	Page 1/2
Rapport d'analyse n°	AR-21-AA-335864-01 / 370-2021-00433605			


**Flamant Vert sas**

A l'attention de

 17C Allée Napoléon III  
 18000 Bourges  
 FRANCE

Notre référence :	370-2021-00433605 / AR-21-AA-335864-01	Type :	EX
Date de réception :	05/11/2021 08:36:00		
Date de mise en analyse :	05/11/2021		
Prélèvement/Transport :	La Poste (Colissimo)		

**Données fournies par le client**

Référence client :	MP-MACA-POT		
Description de l'échantillon :	POUDRE DE MACA		
Conditionnement :	Commercial : 150g		
Votre référence commande :	MP-MACA / (EOL) 006-10518-1354235	Votre date de commande :	03/11/2021
Analyses demandées :	PJCAA : Arsenic inorganique (As) PLSWY : Métaux Lourds (Pb, Cd) LSDWG : Etain LS45M : Mercure		
N° de lot	0530	Marque	FLAMANT VERT

Analyses élémentaires	Résultats(incertitude)
<b>JCAAR JC Arsenic inorganique (As) Méthode : ASU L 25.06-1 (2008-12), mod. [DE Food]</b>	
(a) Arsenic inorganique	<0.1 mg/kg
<b>LS71T ZS Plomb Méthode : Méthode interne, ICP/MS [Préparation [Voie humide par micro-ondes sous pression]]</b>	
(a) Plomb (Pb)	0.21 (± 0.06) mg/kg
<b>LS9C9 ZS Cadmium Méthode : Méthode interne, ICP/MS [Préparation [Voie humide par micro-ondes sous pression]]</b>	
(a) Cadmium (Cd)	0.179 (± 0.054) mg/kg
<b>LS45M ZS Mercure Méthode : Méthode interne, ICP/MS [Préparation [Voie humide par micro-ondes sous pression]]</b>	
(a) Mercure (Hg)	<0.005 mg/kg
<b>LSDWG ZS Etain Méthode : Méthode interne, ICP/MS [Préparation [Voie humide par micro-ondes sous pression]]</b>	
(a) Etain (Sn)	<1.00 mg/kg

**CONCLUSION**

Sur la base des analyses réalisées et des valeurs de référence en notre possession (normes, codes de pratique, littérature scientifique, résultats mesurés sur des produits de référence, etc.) :

La teneur observée en plomb est inférieure à la teneur maximale acceptable dans les produits destinés à l'alimentation humaine pour les compléments alimentaires (3mg/kg).

La teneur observée en cadmium est inférieure à la teneur maximale acceptable dans les produits destinés à l'alimentation humaine pour les compléments alimentaires (à l'exclusion des compléments alimentaires composés exclusivement ou principalement d'algues marines séchées, de produits issus d'algues marines, ou de mollusques bivalves séchés) (1mg/kg).

législation métaux lourds : Reg. 2006/1881 mod..

Echantillon n°	370-2021-00433605	Date	16/11/2021	Page 2/2
Rapport d'analyse n°	AR-21-AA-335864-01 / 370-2021-00433605			

**SIGNATURE**


Amélie Duchez

Expert Analytique Contaminants 02 51 83 42 99

Rapport validé électroniquement par Amélie Duchez

**NOTE EXPLICATIVE**

Ce document ne concerne que l'objet soumis à l'essai ; sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Les essais et rapports sont réalisés conformément à nos conditions générales de vente disponibles sur demande.

La déclaration de conformité prend seulement en compte les résultats des paramètres pour lesquels une spécification ou un référentiel est annoncé.

Pour déclarer ou non la conformité à la réglementation en vigueur ou aux spécifications définies dans les cahiers des charges concernant les analyses physico-chimiques, l'incertitude associée au résultat sera ajoutée ou retranchée de façon à obtenir sans conteste un résultat opposable aux spécifications ou à la réglementation en vigueur afin de privilégier le risque Client. Elle ne sera pas prise en compte dans le cadre des référentiels qui intègrent déjà les incertitudes de mesures ou sur demande explicite du client.

Les essais sont identifiés par un code de 5 caractères dont la description précise est disponible sur demande.

Les essais identifiés par le code à 2 lettres ZS ont été réalisés par le laboratoire Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1). Le symbole (a) identifie les prestations couvertes par l'accréditation COFRAC ESSAIS (portée sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)) 1-1488.

Les essais identifiés par le code à 2 lettres JC ont été réalisés par le laboratoire Eurofins WEJ Contaminants GmbH (Hamburg). Le symbole (a) identifie les prestations couvertes par l'accréditation DIN EN ISO/IEC 17025:2018 DAkkS D-PL-14602-01-00.

Le laboratoire est exonéré de responsabilité dans le cas d'informations fournies par le client et pouvant affecter la validité des résultats.

Dans le cas où le laboratoire n'est pas en charge de l'étape d'échantillonnage, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu ou pris en charge.